

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-  
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DU 24 MAI 1978

DECRET N° 78/412 /MTJ.SGFPT.DFP/4/3/15  
portant intégration et nomination de Men-  
sieur MOUHOUNOU dans les cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I des SAF (Administra-  
tion Générale).-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;  
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962  
portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-426 du 29.12.1962 fixant le statut des  
cadres de la catégorie A des SAF;  
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-  
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 & 8;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Mili-  
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exer-  
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;  
(/u la lettre n° 2749 du 23.9.1977 du Directeur de l'Orien-  
tation transmettant le dossier de l'intéressé;  
(/u le décret n° 74-229 du 10.6.1974 portant attributions  
de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômes  
de Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur du Commerce;  
(/u la lettre n° 0735/MTJ-CAB du 3 Avril 1978 du Ministre  
du Travail et de la Justice;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 et 74-229 des 29.12.1962 et 10.6.1974 susvisés, Monsieur **MOUHOUNOU**, né le 17.5.1954 à Mayeyé, titulaire de la Licence ès-Sciences Commerciales et Financières spécialisation : Finances et Comptabilité obtenue à l'Université d'Alger (Algérie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade Administrateur 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de Commerce.

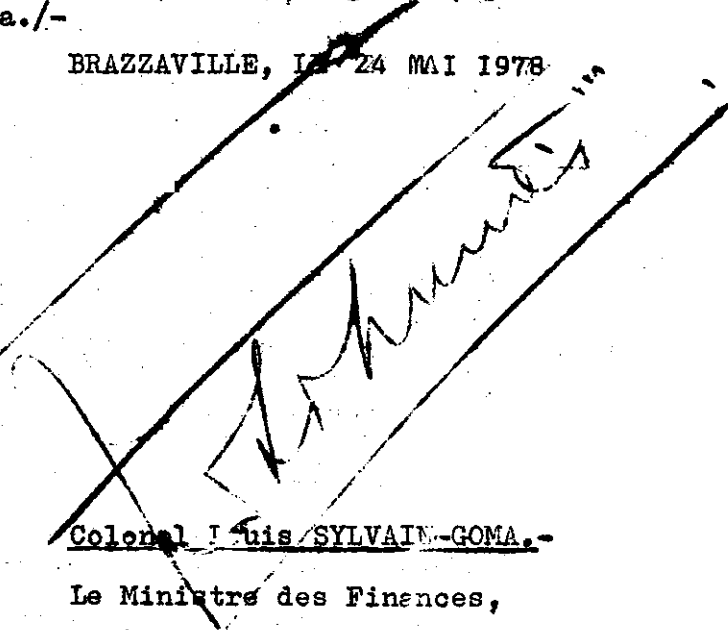
ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 24 MAI 1978

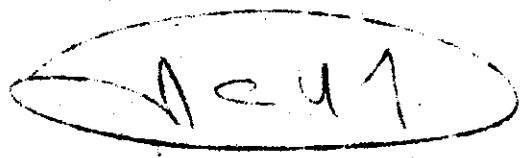
Par le Deuxième Vice Président du  
Comité Militaire du Parti, Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail et de la  
Justice,

  
Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

  
Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1  
SGFPT.DFP 3  
DFP.BST 1  
D.B. 3  
D.C.F. 1  
MF 1  
INTERESSE 1  
DOSSIER 3  
SGCM/BC 2

